

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...), (E.F.)
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

Les terrains présentant des risques de mouvements de sol sur le territoire communal sont essentiellement d'époques triasique (argile, marnes et gypse). Quelques terrains d'époques plus récentes (tertiaires) tels que l'éocène et le miocène, avec des formations tufiques, d'âge quaternaire présentent des risques d'affaissements et de fluages des terrains interpénétrés par les eaux des massifs calcaires de bordure.

Les principaux points sensibles sont : Le Village, Font Gème, la Bastide Neuve , l'Homme Mort, la Martelle, Saint Bastian, Sauve-Clare, la Meyère, La Vieille Vaure, Matourne, et plus particulièrement le secteur qui s'étend du quartier le Peyron au quartier Figueiret et passant par les Plâtrières, qui présente des concentrations importantes de gypse (pierre à plâtre) où les effondrements peuvent être importants (par dissolution du gypse).

Quelques risques de chutes de blocs et d'éboulement de berges intéressent le cours de la rivière (et de ses affluents) Florieye, le vallon de l'Oumé, le ravin des Plâtrières pour ne citer que les principaux. Dans ces vallons il est nécessaire, à titre préventive, d'éviter toute construction sur une largeur d'au moins 10 m. à compter de l'axe du vallon.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- les cartes d'aléa risque de mouvement de terrain figurent pages 19 -20.
- les cartes où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages 28 -29.

IV. MESURES A PRENDRE PAR LA COMMUNE .

PREVENTION :

- **repérage** des zones exposées,
- **suppression, stabilisation de la masse instable**, drainage...
- **systèmes de déviation**, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- **interdiction de construire** dans les zones les plus exposées et mesures restrictives dans le POS consultable en mairie,
- **surveillance très régulière** des mouvements déclarés,
- **plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.**

PROTECTION

En cas de danger, la population serait alertée par la police municipale, les élus et le personnel technique . Des points de regroupements seraient prévus dans la salle des fêtes, les écoles et le foyer rural, qui serviraient également de lieux d'hébergement.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

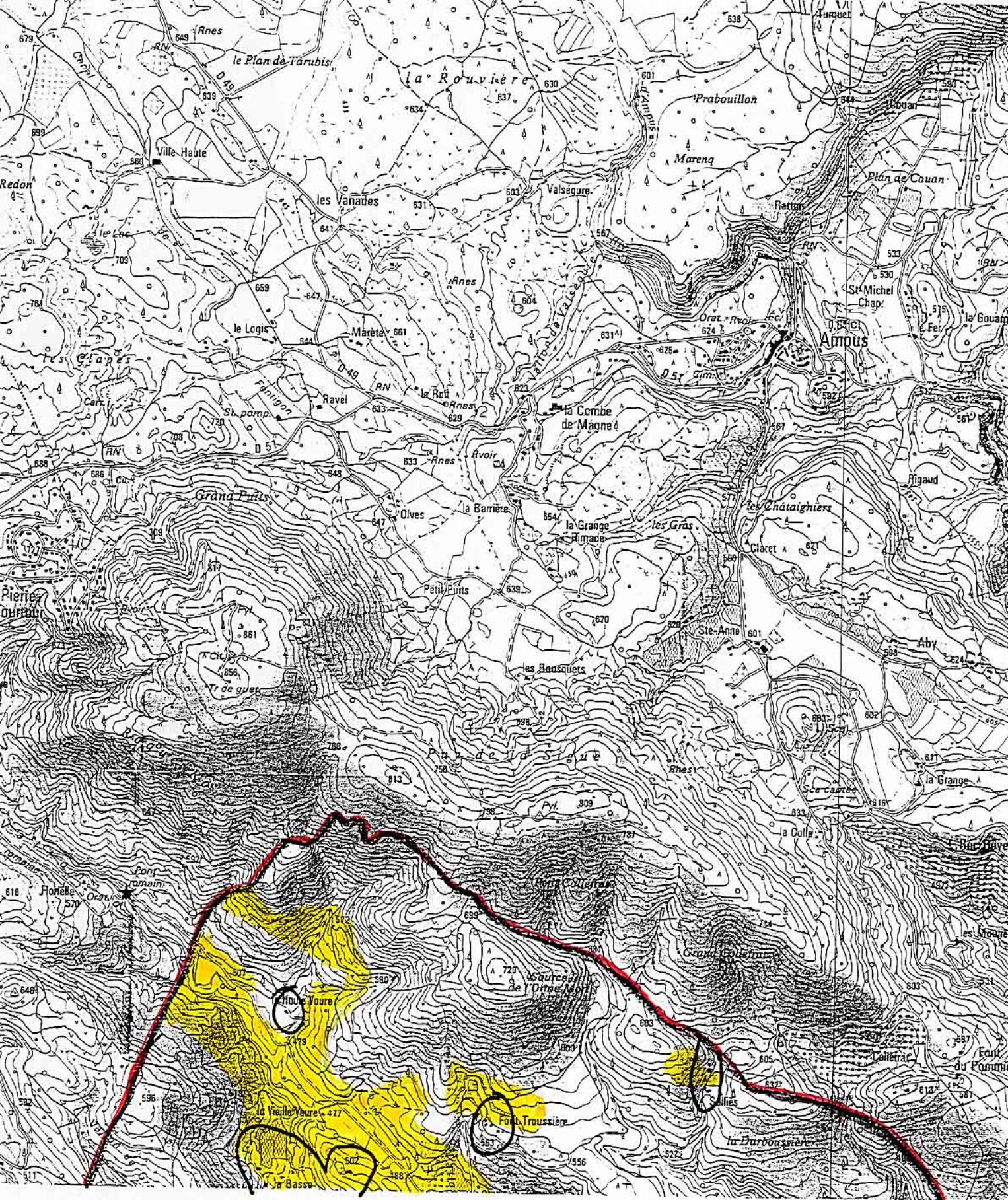
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie : 04.94.70.40.03.
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.36.47.00.
- la Direction Départementale de l'Equipement : 04.94.46.83.83.



ALEA MOUVEMENT
DE TERRAINS.
PL.NORD&SUD.

